



23/07/2004

Late Trading - Market Timing : structurer et formaliser davantage des procédures qui existent dans les fait et qui ont permis une organisation sécuritaire du métier.

Au début de l'automne dernier, à la suite de la crise qui sévissait dans l'industrie américaine des fonds mutuels, l'AFG a confié à Pierre Jolain, président de la Commission de déontologie de l'association, la responsabilité d'un groupe de travail chargé d'étudier la crise américaine, de vérifier si de telles pratiques seraient possibles en France, et de proposer le cas échéant les mesures appropriées. L'analyse de la situation française a permis de constater que la profession n'était en aucune façon incriminée. Il a été décidé de structurer et de formaliser davantage des procédures qui existent dans les faits et qui ont permis une organisation sécuritaire du métier. Ont également été suggérées certaines évolutions réglementaires d'ampleur limitée, visant à faciliter la mise en œuvre de ces dispositions déontologiques. Rappelons que l'AFG attache une importance toute particulière à la déontologie. Les codes de déontologie de la profession (mandats et OPCVM) complètement refondus en avril 1997 ont reçu l'approbation de la COB. Ils sont régulièrement adaptés notamment par l'élaboration de modalités d'application spécifiques à certains aspects de l'activité de gestion ; La profession a également mis en place un code de bonne conduite relatif à la présentation des performances et des classements des OPCVM dès 1998. On citera également les recommandations sur le gouvernement d'entreprise.